Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 035-243500774-20260227-DEC2026_25-DE

Liffré=Cormier
COMMUNAUTÉ

DECISION N° 2026 - 25

Objet : Convention d'échange de données – Mise à disposition de l'outil WebSIG SUREAU-ANC – SMG Eau 35

Le Président de Liffré-Cormier Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU l'arrêté du 03 octobre 2023, portant statuts de Liffré-Cormier Communauté ;

VU la délibération n°2022/166 du Conseil Communautaire du 04 octobre 2022 portant délégations de pouvoir du conseil communautaire vers le Président ;

VU la délibération n°2020/082 du Conseil Communautaire du 7 juillet 2020 portant délégations de pouvoir du Conseil Communautaire vers le Président ;

VU la délibération n°2021178 du 2 novembre 2021 relative aux conventions cadre de mutualisation ;

VU la convention proposée par le Syndicat Mixte pour la Gestion de l'approvisionnement en eau potable en Ille-et-Vilaine (SMG Eau 35), relative à la mise à disposition d'un outil WebSIG pour la mise à jour des données d'Assainissement Non Collectif (ANC) situées dans les Périmètres de Protection de Captage (PPC) ;

Il est exposé ce qui suit :

Le SMG Eau 35 met à disposition des SPANC concernés, dont celui de Liffré-Cormier Communauté, un outil WebSIG collaboratif SUREAU-ANC permettant la mise à jour des données ANC situées dans les Périmètres de Protection de Captage.

Cet outil, fondé sur la plateforme Lizmap, facilite l'harmonisation départementale des informations et permet d'assurer un suivi conforme aux exigences des arrêtés préfectoraux valant Déclaration d'Utilité Publique.

L'utilisation du WebSIG est **gratuite**, encadrée par une convention d'**une durée de 10 ans**, et soumise à des obligations strictes :

- confidentialité des données ;
- respect du RGPD ;
- restrictions d'usage et de reproduction ;
- signalement immédiat de tout accès non autorisé.

Afin de permettre l'accès de Liffré-Cormier Communauté à cet outil, il convient de signer la convention transmise par le SMG Eau 35.

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 035-243500774-20260227-DEC2026_25-DE

Liffré=Cormier
COMMUNAUTÉ

DECIDE

Article 1er : M. le Président de Liffré-Cormier Communauté est autorisé à signer la convention d'échange de données relative à la mise à disposition de l'outil WebSIG SUREAU-ANC, établie entre le SMG Eau 35 et le SPANC de Liffré-Cormier Communauté, **à titre gratuit.**

Article 2 : Il sera rendu compte au Conseil Communautaire de la présente décision conformément à l'article L 5211-10 du CGCT.

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de la Région Bretagne et du Département d'Ille-et-Vilaine ainsi qu'à Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable de Fougères.

Article 4 : Madame la Directrice Générale des Services de Liffré-Cormier Communauté et Madame la Trésorière de Fougères sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à La Bouëxière, le 27/02/2026

Le Président,
M. Stéphane PIQUET